

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ**  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

07/09/2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le mardi 7 septembre 2021 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :**

Sont présents, Monsieur le maire Denis Benoît, la conseillère Julie L'Homme ainsi que les conseillers Martin Berger, Patrick Godin, Patrick Boisselle, Jacques Desrosiers et Sylvain Boisselle.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
4. Période de questions
- 5.1 Approbation des comptes à payer
- 5.2 États comparatifs sur les revenus et dépenses (cc)
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Rapport des délégués aux comités
7. Correspondance
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 8.2 Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant
- 8.3 Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas
- 8.4 Déneigement de la borne d'incendie près du 640, rang Thiersant
- 8.5 Déneigement du 285, rue Bonsecours
- 8.6 Déneigement des infrastructures municipales
- 8.7 Autorisation d'achat de panneaux de signalisation
- 8.8 Octroi du contrat pour le remplacement de ponceaux – rang Saint-Yves
- 8.9 Octroi du mandat de surveillance pour le remplacement de ponceaux – rang Saint-Yves
- 8.10 Travaux de stabilisation des talus et du remplacement du ponceau – Décompte n° 5 et réception définitive des travaux
- 8.11 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
9. **SERVICE D'URBANISME**
- 9.1 Rapport des permis
10. **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.1 Services professionnels de Cain Lamarre, conseillers juridiques inc. – 2022
  - 10.2 Nomination du procureur de la poursuite devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy
  - 10.3 Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@
  - 10.4 Construction du Centre de services – Décompte progressif n° 9
  - 10.5 Balises de stationnement – Centre de services
  - 10.6 Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020
  11. **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**
    - 11.1 Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu – Interdiction de vendre des pièces pyrotechniques (Feux d'artifice) sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu – Demande d'appui auprès du Gouvernement fédéral et municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel
  12. **VARIA OUVERT :**
  13. Période de questions
  14. Levée de la séance
- 

144-09-21

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Martin Berger

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

145-09-21

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 9 août 2021, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

146-09-21

## **5.1 APPROBATION DES COMPTES**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 au montant de 59 700,93 \$.

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 au montant de 59 700,93 \$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme

si elle était au long reproduite.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **5.2 ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES**

La directrice générale, madame Karine Lussier, procède au dépôt des deux (2) états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-Aimé depuis le début de l'exercice financier en cours au 31 août 2021 et chacun des élus en a reçu une copie.

### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'août.

### **6.2 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS**

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des loisirs, fait rapport verbal des rencontres dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, rappelle qu'il y aura pendaison de crémaillère le 12 septembre prochain afin d'inaugurer les nouveaux locaux.

## **7. CORRESPONDANCE**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 7 septembre 2021).

## **8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le rapport de monsieur Daniel Champagne, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021 a été remis aux élus pour information.

147-09-21

### **8.2 DÉNEIGEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE AU COIN DE LA MONTÉE SAINTE-VICTOIRE ET DU RANG THIERSANT**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle  
Et résolu

De retenir les services de *Ferme Michel Desrosiers inc.* pour la saison hivernale 2021-2022 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

148-09-21

### **8.3 DÉNEIGEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE AU COIN DE LA MONTÉE SAINTE-VICTOIRE ET DU RANG SAINT-THOMAS**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Martin Berger  
Et résolu

De retenir les services de *Ferme G. Forcier et fils inc.* pour la saison hivernale 2021-2022 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

149-09-21

### **8.4 DÉNEIGEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE PRÈS DU 640, RANG THIERSANT**

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

De retenir les services de *Ferme André Lavallée inc.* pour la saison hivernale 2021-2022 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située près du 640, rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

150-09-21

### **8.5 DÉNEIGEMENT DU 285, RUE BONSECOURS**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à cinq (5) entrepreneurs pour le déneigement du 285, rue Bonsecours;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et présentée comme suit :

	1 an	3 ans		
	2021-2022	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Arrosage Cloutier	350\$ + tx	375\$ + tx	375\$ + tx	375\$ + tx

Considérant que la soumission présentée est conforme;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil octroi le contrat pour le déneigement du 285, rue Bonsecours à *Arrosage Cloutier* pour un montant de 1 125\$ plus les taxes applicables selon un terme de trois (3) ans, soit pour les saisons hivernales 2021-2024, et ce, conditionnellement à ce que la municipalité du Village de Massueville accepte le terme de trois (3) ans. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70120-443.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

151-09-21

### **8.6 DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à quatre (4) entrepreneurs pour le déneigement du stationnement du Centre de services et du garage municipal;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et présentée comme suit :

	1 an	3 ans		
	2021-2022	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ferme Bro-Grain	1822,40\$ + tx	1786.67\$ + tx	1822.40\$ + tx	1858.85\$ + tx

Considérant que la soumission présentée est conforme;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil octroi le contrat pour le déneigement du stationnement du Centre de services et du garage municipal à *Ferme Bro-Grain* pour un montant de 5 467,92\$ plus les taxes applicables selon un terme de trois (3) ans, soit pour les saisons hivernales 2021-2024. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33100-443.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

152-09-21

### **8.7 AUTORISATION D'ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Considérant la soumission reçue de Martech le 26 août 2021

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Martin Berger  
Et résolu

Que le Conseil de Saint-Aimé autorise l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 204,94\$ taxes incluses. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-35500-649.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- 153-09-21      **8.8 OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANG SAINT-YVES**
- Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le rang Saint-Yves par invitation conformément à notre règlement sur la gestion contractuelle.
- Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres, soit *Danis Construction inc.*
- Considérant que cette soumission est conforme aux documents d'appel d'offres.
- Considérant que la municipalité, conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, s'est prévalu de son droit de négocier le prix soumis.
- Considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 2 septembre 2021.
- Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu
- D'octroyer le contrat à *Danis Construction inc.* pour le remplacement de quatre (4) ponceaux au montant de 83 000\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-04017-000 et qu'un montant de 17 139.63\$ soit prise à même le surplus accumulé non affecté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 154-09-21      **8.9 OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX – RANG SAINT-YVES**
- Considérant l'offre de service professionnel pour les travaux de remplacement de ponceaux de *LD services et consultants* pour la surveillance du chantier au taux horaire de 85\$, et ce, pour environ 36 heures, soit au coût approximatif de 3 000 \$.
- Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu
- D'octroyer le mandat de surveillance pour les travaux de remplacement de ponceaux à *LD services et consultants* au montant approximatif de 3 000\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-411.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 155-09-21      **8.10 TRAVAUX DE STABILISATION DES TALUS ET DU REMPLACEMENT DU PONCEAU – DÉCOMPTÉ NO 5 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**
- Considérant le dépôt, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, du décompte progressif no 5 et réception définitive des travaux dans le cadre du projet de stabilisation des talus et du remplacement du ponceau, préparé par notre ingénieur, monsieur Karl Lassonde.
- Considérant sa recommandation de paiement.
- En conséquence,  
Il est unanimement résolu
- De procéder à la libération de la retenue de garantie de 5% dans le cadre du projet de stabilisation des talus et du remplacement du ponceau au montant de 83 571,36\$ taxes incluses à L.A. Hébert. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 55-13600-000.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

156-09-21

## **8.11 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

Attendu que :

- ✓ La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- ✓ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Patrick Godin

Et résolu que :

- ✓ La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ✓ La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- ✓ La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ✓ La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ✓ La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- ✓ La municipalité atteste par la présente résolution que la programme de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## **9. SERVICE D'URBANISME**

### **9.1 RAPPORT DES PERMIS**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique huit (8) permis ont été émis pour la période d'août 2021.

## **10. SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

157-09-21

### **10.1 SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. – 2022**

Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Martin Berger

Et résolu

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

158-09-21

**10.2 NOMINATION DU PROCUREUR DE LA POURSUITE DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SOREL-TRACY**

Considérant la résolution 2021-07-214 de la MRC de Pierre-De Saurel octroyant de gré à gré au cabinet Pierre-Hugues Miller inc., pour une durée de deux ans, le contrat de service professionnel du procureur de la poursuite devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que l'offre de service pour la représentation devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la municipalité relativement aux plaintes pénales, à la délivrance des constats d'infraction et à leur gestion devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la cour municipale;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy;
- Toutes les vacations devant la cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers des municipalités préalablement à la présentation d'une preuve en cour municipale;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la MRC auprès de la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant que la municipalité est en accord avec les conditions du contrat octroyé par la MRC au cabinet Pierre-Hugues Miller inc. et désire se prévaloir des services de ce dernier;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil :

- mandate le cabinet Pierre-Hugues Miller avocats inc., à titre de procureur de la poursuite devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy, et ce, pour une période de deux (2) ans et selon les modalités financières négociées par la MRC de Pierre-De Saurel en vertu de la résolution 2021-07-214;
- recommande au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) de désigner M<sup>e</sup> Pierre-Hugues Miller du cabinet Pierre-Hugues Miller avocat inc., et en son absence, M<sup>e</sup> Conrad Lord, pour le représenter devant la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy pour tout constat d'infraction délivré au nom du DPCP en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

159-09-21

**10.3 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@**

Considérant que la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ vient à échéance le 31 décembre 2021.

Considérant que la nouvelle convention sera d'une période de trois (3) ans et se terminera le 31 décembre 2024.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Martin Berger  
Et résolu

D'autoriser le maire monsieur Denis Benoît et madame Karine Lussier directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé, le renouvellement de la convention à intervenir entre la municipalité de Saint-Aimé, la municipalité de Massueville et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque Saint-Aimé/Massueville affiliée Simb@.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

160-09-21

**10.4 CONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 9**

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 9 concernant les travaux de construction du Centre de services exécutés pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 17 août 2021, préparé par notre architecte, monsieur Michel Faucher.

Considérant sa recommandation de paiement.

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

De procéder au paiement du décompte n° 9 des travaux de construction du Centre de services au montant de 7 176,13 \$ taxes incluses à l'entrepreneur SM Construction inc. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 23-07001-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

161-09-21

**10.5 BALISES DE STATIONNEMENT – CENTRE DE SERVICES**

Considérant la soumission reçue de Dévelotech inc. le 12 août 2021

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Martin Berger  
Et résolu

Que le Conseil de Saint-Aimé autorise l'achat de balises de stationnement pour un montant de 522\$ taxes incluses. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-35500-649.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

162-09-21

**10.6 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2020**

Considérant que la directrice générale a remis aux membres du conseil municipal une copie du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020.

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**11. ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

**11.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU – INTERDICTION DE VENDRE DES PIÈCES PYROTECHNIQUES (FEUX D'ARTIFICE) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU – DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande d'appui.

**12. VARIA OUVERT**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

NIL

163-09-21

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Martin Berger et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h16.

---

Denis Benoît  
Maire

---

Karine Lussier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je Denis Benoît maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Benoît